



Achat appartement neuf droit

Par **monier3**, le **13/04/2011** à **23:31**

Bonsoir,

je souhaite acquérir un appartement neuf (jamais habité et les travaux sont en cours de finitions) à un particulier.

Lors de la visite, il restait quelques travaux de finition à faire.

Pouvez vous me dire à quel type de garanties j'ai le droit?

Garantie parfait achèvement ?

Garantie décennale?

Dois je faire maquer l'ensemble des points en cours de finition lors de la signature du préavis?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par **edith1034**, le **14/04/2011** à **08:35**

bonjour

oui bien sûr

la garantie décennale et garantie pour vice caché

n'achetez qu'une fois l'appartement fini

pour tout savoir sur la vente d'un appartement en cours d'achèvement

allez en milieu de page de

<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **monier3**, le **14/04/2011** à **08:44**

merci bcp!